

Accusés et différenciation lexicale

A propos de deux plaidoyers de Lysias

M.-M. MACTOUX

Cette étude s'inscrit dans une problématique d'approche lexicométrique d'un large corpus (1) composé de trente-cinq discours attribués par la tradition manuscrite (2) à l'orateur grec Lysias. Les prémisses en ont été posées lors d'une comparaison statistique (3) au moyen d'une analyse factorielle des correspondances appliquée à l'intégralité du lexique (4) après enregistrement et lemmatisation (5). Ainsi s'est matérialisée dans le plan factoriel défini par les axes 1 / 2 une certaine structure opposant d'une part les discours narratifs aux discours non narratifs et, d'autre part, un ensemble de discours marqué par la fréquence relative d'embrayeurs, adjectifs-pronoms de la première et deuxième personne du singulier, à un second ensemble dominé par les pronoms pluriels, nous et vous, et autres dénominations des destinataires, tels peuple et cité. Approche lexicométrique qui n'est pas une fin en soi mais instrument d'analyse des pratiques discursives variées qui, en tant que telles, sollicitent l'historien qui les constitue en objet.

La démarche proposée aujourd'hui vise à confronter plus précisément le contenu lexical de deux plaidoyers dont le propos, réduit à ses grandes lignes, est très voisin : le discours XII, le *Contre Eratosthène*, et le discours XIII, le *Contre Agoratos*, qui se suivent dans l'unique manuscrit de Lysias, le Palatinus 88. Cette proximité manuscrite tient, semble-t-il, à l'identité (6) du chef d'accusation, la responsabilité directe dans la condamnation à mort et l'exécution d'Athéniens. Mais cette convergence va bien au-delà et autorise une comparaison lexicale des deux plaidoyers. Ce sont l'un et l'autre des discours d'accusation

prononcés par des demandeurs cherchant à obtenir la peine capitale contre les deux accusés, Eratosthène et Agoratos. Si les formes juridiques des procès ne sont pas exactement identiques (7), il ne s'agit pas d'actions portées devant des tribunaux pour meurtre, tel l'Aréopage spécialisé dans ce type d'affaire. Les poursuivants s'adressent à un jury d'héliastes, c'est-à-dire à un tribunal populaire composé d'Athéniens tirés au sort, et à des moments très voisins, puisque les deux affaires ont été débattues peu de temps après la restauration démocratique de 403 (8). Eratosthène, l'un des Trente tyrans qui ont confisqué le pouvoir à Athènes en 404, ou Agoratos, dépeint comme complice actif des Trente, sont présentés comme coupables d'avoir organisé l'exécution de bons citoyens connus pour leurs sentiments démocratiques. Ces causes politiques prennent aussi la forme de causes personnelles puisqu'Agoratos et Eratosthène sont poursuivis par des proches parents des victimes. L'orateur Lysias lui-même qui rend Eratosthène responsable de la mort de son frère Polémarque, et le beau-frère de Dionysodoros qui rend Agoratos responsable de l'exécution de ce dernier. Poursuites donc où s'entremêlent le personnel et le politique, associant la totalité de la cité à ce qui est considéré comme une juste vengeance à l'égard d'un pouvoir tyrannique désormais renversé. Les conditions de production et la situation de communication rendent ces plaidoyers particulièrement comparables et tant leur place dans le manuscrit que leur relative proximité dans le plan factoriel 1 / 2 n'ont, au premier abord, rien de surprenant (9). En outre, ils sont de longueur identique (10), représentant les plaidoyers les plus longs du corpus, et sont construits selon les règles oratoires traditionnelles avec quatre parties bien distinctes, l'exorde, la narration, les preuves, la péroraison. Pourtant la lecture des index hiérarchiques de chacun d'eux et la place ambivalente du *Contre Eratosthène* sollicitent l'attention. Tout en étant dans la même zone que le *Contre Agoratos*, il est manifestement attiré par des discours où dominent des embrayeurs, signes d'une forte tension discursive, et par d'autres, caractérisés par un vocabulaire centré sur le référent extra-linguistique plus que sur les instances énonciatives. Il a paru intéressant de préciser ces divergences en se demandant si elles apparaissaient plus particulièrement au niveau de certains lemmes. D'où, pour isoler ces mots porteurs de différenciation, l'application aux deux plaidoyers d'un traitement statistique (11) approprié destiné à mettre en lumière les différences spécifiques à des seuils variés. Les seuils retenus sont de 10 % , 5 % , 1 % , 0,5 % , c'est-à-dire que les listes de termes qui en résultent,

respectivement de quatre-vingt-dix-huit, soixante-dix-sept, trente-trois, dix, correspondent, pour chaque seuil, à des écarts pertinents. Ainsi les quatre-vingt-dix-huit lemmes qui apparaissent au seuil de probabilité de 10 % ont des écarts d'emploi correspondant à une probabilité de 10 %. On obtient ainsi des listes de moins en moins longues et de plus en plus significatives, le test au seuil de probabilité de 0,5 % produisant dix lemmes dont l'écart d'emploi dans chacun des deux plaidoyers est particulièrement caractéristique, compte tenu de la totalité des écarts dans le corpus des trente-cinq discours servant de référence. Les tests statistiques ne valent évidemment que ce que valent les tests avec toutes les discussions possibles sur les normes qu'ils supposent implicitement. Je les considère donc comme des indicateurs (12) à valeur heuristique comme le sont d'ailleurs les axes factoriels dont l'interprétation a suscité et orienté les recherches ultérieures. C'est assez dire la portée limitée de ce travail qui montre, cependant, la nécessité d'une multiplication des approches se situant à des niveaux différents. C'est seulement à cette condition qu'une lecture statistique ne pourra passer indûment ni pour une panacée ni pour une mutilation. Je me propose donc d'examiner ici, par une démarche contrastive, les listes de lemmes qui, aux seuils de 0,5 % et de 1 %, rendent les deux plaidoyers dissymétriques.

Tableau 1
Test fait au seuil de probabilité 0,5 % - Coefficient 3,45

Discours dominant	Rang des lemmes *	Nombre total d'occurrences	Lemmes	Discours 12	Discours 13	Différence entre les discours	Ecart-type
13	109	84	προσήκω	1	14	- 13	3,76752
13	123	75	τιμωρέω	2	25	- 23	6,08644
13	155	56	δήμος	0	26	- 26	6,27192
13	159	53	έκαστος	2	15	- 13	3,58363
13	198	42	Άγόρατος	0	41	- 41	9,65577
13	266	31	δνομα	2	15	- 13	3,71516
13	275	30	άπογράφω	1	20	- 19	4,7024
13	355	21	καταγιγνώσκω	0	8	- 8	2,1166
12	347	22	προστάσσω	9	0	9	2,24463
12	354	21	Έρατοσθένης	15	0	15	3,69091

* Ce chiffre correspond au code initial de l'index hiérarchique du corpus dont les lemmes ont été numérotés à partir de 1 - correspondant à l'article qui a le nombre d'occurrences le plus élevé - jusqu'au lemme 366 dont la fréquence globale est de 20 .

Au seuil de probabilité le plus faible subsiste un noyau de dix mots pleins, à peine un tiers des trente-trois lemmes fournis par le test au seuil de 1 %. Cette chute brutale qui met en lumière des lemmes aux écarts particulièrement significatifs, sont, pour l'essentiel, huit sur dix, des mots très fréquents dans le *Contre Agoratos* (cf. tableau 1). Quatre verbes, deux noms communs et un pronom, le huitième étant l'appellation Agoratos dont la présence dans cette liste aurait peu de portée s'il n'y avait la présence simultanée du nom d'Eratosthène dans le discours XII avec un nombre d'occurrences très inférieur. Les quatre verbes *prosèkô*, *timoreô*, *apographô*, *katagignôskô*, relèvent d'un langage qui pourrait passer pour traditionnel dans des textes judiciaires mais dont l'importance dans le *Contre Agoratos* révèle, par rapport au *Contre Eratosthène*, une tendance discursive répressive. *Prosèkô*, qui peut avoir le sens concret de s'approcher, comme il l'a dans la seule occurrence du *Contre Eratosthène* (13), est surtout employé comme expression d'une règle morale : il convient ou il ne convient pas (14). Règle morale qui, sous une forme impersonnelle faisant l'économie des sujets, s'impose au vous de l'allocutaire-juges comme au moi du locuteur et se situe hors de toute discussion. Dans la seule occurrence (15) où les sujets sont exprimés, serments et conventions, ils ne font qu'explicitement, au sein de l'énoncé, les formes sociales de la norme. Règle anonyme qui s'impose comme légitimation d'un consensus social préétabli, très différente dans sa manifestation discursive des ordres exprimés dans le *Contre Eratosthène* par le seul verbe spécifique à ce seuil, *prostassô* (16). Ordres qui sont à chaque fois accompagnés explicitement de l'instance qui ordonne, les archontes, les Trente, les Lacédémoniens. La distribution très inégale de *prosèkô*, particulièrement représenté dans l'exorde et la péroraison, qui se partagent la moitié des occurrences (17), ces temps forts du plaidoyer, l'inscrivent d'emblée dans un registre moral. Registre amplifié par les vingt-cinq occurrences de *timôreô*, tirer vengeance. Si la vengeance est une valeur parfaitement admise et même revendiquée comme un droit par les Athéniens de l'époque classique, ce verbe qui a soixante-quinze occurrences dans l'ensemble du corpus est exceptionnellement concentré (18) dans le *Contre Agoratos* avec le tiers des emplois. La vengeance par punition de l'accusé s'impose comme un devoir moral. De même que *prosèkô*, *timôreô* est employé en rafales dans la dernière partie du discours, à la fin des preuves et dans la péroraison qui contient à elle seule six occurrences. Le plaidoyer commence et finit sous le signe de la norme qui prend, avec les deux autres verbes, la forme d'un

acte public. Au verbe dénoncer, *apographô*, qui sur les vingt-neuf occurrences du corpus est présent vingt fois dans le *Contre Agoratos*, répond le verbe *katagignôskô*, prononcer une sentence. Aux dénonciations d'Agoratos répond la sentence de mort, sentence injuste qui a été prononcée contre ceux qu'Agoratos a dénoncés (19), sentence qui doit être prononcée contre Agoratos lui-même (20). A un fait juridique doit se substituer un autre fait juridique; à la "publicité" de l'acte doit répondre la "publicité" d'un autre acte. Ce ne sont pas des verbes à contenu informatif mais des verbes performatifs qui mettent l'accent sur l'aspect pragmatique. Langage répressif qui est celui de la norme et de la loi officielles qui régulent le corps social; langage qui dit la norme et les modalités de sa réalisation.

Les noms et pronoms, quant à eux, convoquent les actants sur la scène imaginaire du procès. *Onoma*, nom, peu fréquent dans le corpus où il n'a que trente et une occurrences, en a près de la moitié (21) dans le *Contre Agoratos*. Sauf dans deux énoncés (22), *onoma* renvoie aux victimes qui ne sont devenues telles que parce qu'on a donné leurs noms. *Agoratos*, le nom de l'accusé, est, avec ses quarante et une occurrences, surreprésenté dans le discours, comparé au *Contre Eratosthène* où le nom de ce dernier n'apparaît que quinze fois. Le nom propre qui désigne l'accusé n'est pas nécessaire pour permettre l'identification par les destinataires. Il n'est pas uniquement celui à qui l'on s'adresse, qu'on interpelle (23), mais celui dont on parle. Cet usage nominatif obsédant a une valeur déictique qui répond à une concrétisation du référent; d'autant plus que le nom d'Agoratos est renforcé seize fois (24) par l'adjectif-pronom emphatique *outosi* (25). Ce pronom, très peu employé dans le corpus, n'a qu'une occurrence dans le *Contre Eratosthène* (26) où il renvoie, d'ailleurs, non pas à l'accusé mais aux victimes. Ce suremploi d'Agoratos n'est pas un phénomène isolé dans le discours marqué par la prolifération des anthroponymes deux fois plus nombreux que dans le *Contre Eratosthène*. De même que l'emploi d'*onoma*, la multiplication d'Agoratos et des noms propres aboutit à une présentification des actants. Cette présentification par individualisation se poursuit par le nombre exceptionnel d'occurrences d'*ekastos* (27), chacun, qui a, dans le seul *Contre Agoratos*, près du tiers des occurrences du corpus. *Ekastos* a comme référent essentiel les deux grands groupes d'individus qui sont les actants majeurs du procès : les parents des victimes elles-mêmes (28), et chacun des membres de la collectivité civique qui doivent condamner (29). Chacun de

vous est relayé par chacun de nous, équivalent de je + vous. Particularisation qui concourt au même effet de vérité que l'accumulation des noms propres et du mot *nom* qui reproduit l'effet au niveau du discours. Tous les actants sont conviés comme l'est le *dèmos*, peuple, qui, totalement absent sous cette forme nominale du *Contre Eratosthène*, est ici présent vingt-six fois, ce qui équivaut à près de la moitié des occurrences totales. Le *dèmos*, s'il est parfois une collectivité passive qu'on peut renverser (30), à qui l'on fait du mal (31), est surtout un acteur, sujet historico-politique et source de pouvoir en tant qu'instance judiciaire qui manifeste sa volonté par des décrets (32) et peut prendre la décision de condamner (33).

C'est en tant que sujet qu'il participe au débat. Ainsi le groupe de huit termes qui, au seuil de probabilité le plus faible donc le plus intéressant, différencie nettement le *Contre Agoratos* du *Contre Eratosthène*, inscrit le discours dans un monde ordonné par le rappel d'un cadre moral et judiciaire. Monde simultanément organisé par un système d'appellation objectivante concernant l'accusé Agoratos, mais aussi tous ceux, victimes ou juges, qui sont en même temps identifiés et classés les uns par rapport aux autres. Si les deux plaidoyers ne sont pas très éloignés le long du deuxième axe factoriel, situés l'un et l'autre dans la zone dominée par des mots, pronoms personnels ou noms qui sont des marques de l'allocataire dans l'énoncé, le *Contre Agoratos* est plus fortement marqué que le *Contre Eratosthène* par des procédés classificatoires et objectivants. Langage de l'ordre qui crée un monde clos produit par une pratique de nomination. Ce n'est pas un hasard si le terme *onoma* est prégnant dans le *Contre Agoratos*, cristallisant cette pratique, et se donnant à entendre comme un modèle de communication. Le plaideur fait d'ailleurs intervenir, au cours du procès, la lecture de listes de noms (34) comme un mode de preuve, la situant sur le même plan que les interrogatoires, les témoignages et la lecture des décrets. Ainsi il y a correspondance entre la prédominance d'un terme et une pratique lexicale qui enserme les destinataires dans un dispositif de mots qui collent aux choses. Agoratos est *Agoratos* et le *dèmos* est le *dèmos*.

Ce procédé de nomination se donne à entendre également avec les lemmes plus nombreux qui spécifient le *Contre Agoratos* au seuil de probabilité de 1 % (cf. tableau 2). On a vu précédemment que *dèmos* intervenait dans le discours avec sa valeur de force politico-judiciaire. Apparaissent à ce niveau des termes qui actualisent les instances de la *polis* dans son

Tableau 2
Test fait au seuil de probabilité 1 % -- Coefficient 2,6

Discours dominant	Rang des lemmes	Nombre total d'occurrences	Lemmes	Discours 12	Discours 13	Différence entre les discours	Ecart-type
13	60	152	ἀπας	6	27	- 21	6,93596
13	92	101	βουλή	3	23	- 20	7,45378
13	106	87	φημί	5	19	- 14	4,91494
13	107	85	Ἀθηναῖος	4	31	- 27	8,03765
13	109	84	προσῆκω	1	14	- 13	3,76752
13	123	75	τιμωρέω	2	25	- 23	6,08644
13	140	64	θάνατος	5	23	- 18	5,84059
13	155	56	δῆμος	0	26	- 26	6,27192
13	159	53	ἐκαστος	2	15	- 13	3,58363
13	196	43	τρόπος	3	12	- 9	3,1908
13	198	42	Ἀγόρατος	0	41	- 41	9,65577
13	232	36	παρασκευάζω	2	8	- 6	2,17743
13	266	31	δνομα	2	15	- 13	3,71516
13	274	30	ὑστερον	0	6	- 6	1,85604
13	275	30	ἀπογράφω	1	20	- 19	4,7024
13	314	25	στρατηγός	2	8	- 6	2,20574
13	331	23	εἰρήνη	2	11	- 9	2,66067
13	355	21	καταγινώσκω	0	8	- 8	2,1166

fonctionnement : *boulè* (35), *stratèges* (36), ou Athéniens. Athéniens, qui a quatre-vingt-cinq occurrences dans le corpus, en a trente et une dans le *Contre Agoratos* (37). Ce n'est pas dans son usage vocatif où il remplace *dikastai*, juges, qu'il est le plus fréquent (38). Mais déjà, à ce niveau, la substitution est signifiante. On en relève un seul exemple dans le *Contre Eratosthène* (39). Substituer Athéniens à juges, c'est transformer le référent en donnant à entendre que les juges sont la totalité des citoyens, et que c'est la communauté civique qui est le destinataire principal, celle à qui l'on parle et dont on parle. Alors que dans trois occurrences (40) sur les quatre, Athéniens réfère, dans le *Contre Eratosthène*, à un groupe particulier, dans le *Contre Agoratos* domine une valeur globalisante dans cinq sixièmes des occurrences. Soit sous la forme de peuple des Athéniens (41), ou de tous les Athéniens (42), soit comme qualifiant, dans le sens de citoyen d'Athènes (43). Cette pratique de nomination est aussi une pratique d'ostension par manifestation d'une préoccupation d'exhaustivité. A chacun, dont on a déjà noté le suremploi répond, à ce niveau statistique, le pronom-adjectif *apas*, tout, qui détermine aussi bien les référents dont on parle, choses et personnes appartenant à la réalité extralinguistique que les données intratextuelles. "Il

faut, Athéniens, que vous connaissiez *tous* les éléments depuis le début" (44). Indices d'ostension qui fonctionnent avec une valeur déictique comme l'adverbe de temps, *usteron* (45), plus tard, totalement absent du *Contre Eratosthène*, spécifie la localisation temporelle des actions par rapport au contexte. Le mot *tropos* (46), manière, façon, est une sorte de geste verbal qui montre ce qui précède ou ce qui suit, tendant à transformer l'énoncé en discours rapporté. L'abondance du verbe *phèmi*, dire, verbe neutre qui a la valeur d'un mot-outil (47), est le signe de l'importance de l'intertexte, c'est-à-dire sous la forme du discours rapporté indirectement, de la parole des autres par rapport à laquelle le locuteur principal se tient à distance. Une seule fois *phèmi* est à la première personne (48). Ailleurs, c'est la rumeur publique anonyme (49), mais surtout une foule de locuteurs secondaires, d'autres qui ne sont jamais les mêmes, tour à tour Agoratos (50), les stratèges ou les taxiarques, tel ou tel citoyen nommément désigné, en un mot les bons citoyens (51). La parole est donnée aussi bien à l'accusé qu'aux victimes. Polyphonie qui a pour effet d'occulter le locuteur qui n'est qu'un chef d'orchestre. Ce rôle discursif est corroboré par d'autres faits énonciatifs, telle la fréquence des interruptions (52) dans le plaidoyer introduisant des énoncés venus d'ailleurs. Ainsi les mots spécifiques du *Contre Agoratos* relèvent d'un langage déclaratif, avec usage des noms officiels, pour désigner les instances politiques, disparition de la subjectivité du locuteur qui nomme, dénombre, rapporte. Locuteur qui se donne à entendre, à un certain niveau lexical, plus comme un simple rapporteur que comme un sujet parlant avec un discours qui montre la mort (53), et la paix (54), termes se situant plutôt du côté de la réalité partagée par les destinataires que du côté de l'énonciation.

A ce seuil de probabilité (*cf.* tableau 3) et à l'inverse de ce qui se passait au seuil précédent où l'écart des fréquences se faisait en faveur du *Contre Agoratos*, le profil lexical du *Contre Eratosthène* n'est pas seulement défini en creux. Il est caractérisé par un groupe de quinze mots presque équivalents en nombre à celui du *Contre Agoratos*. Mots non pas totalement absents mais peu employés – seulement un tiers d'entre eux ne figurant pas dans le *Contre Agoratos*. C'est termes sont, pour les deux tiers, des verbes qui, par leur contenu sémantique, appartiennent à la sphère de l'action. *Prassô* (55), faire, avec ses vingt-huit occurrences distribuées uniformément dans toutes les parties, en est le type, soit à un mode personnel, soit comme participe exprimant celui qui agit ou ce qui a été

Tableau 3
 Test fait au seuil de probabilité 1 % - Coefficient 2,6

Discours dominant	Rang des lemmes	Nombre total d'occurrences	Lemmes	Discours 12	Discours 13	Différence entre les discours	Ecart-type
12	59	163	λαμβάνω	30	8	22	7,52094
12	70	131	πράσσω	28	7	21	6,72174
12	79	114	δίκη	15	1	14	5,01816
12	103	91	τοσοῦτος	15	2	13	4,00285
12	134	68	κατηγορέω	13	1	12	3,57679
12	190	44	πάρειμι	8	1	7	2,64775
12	192	43	ἀδίκως	10	2	8	2,59858
12	208	40	ὀργίζω	6	0	6	1,91662
12	247	34	μηδέ	7	0	7	2,25479
12	251	32	ἀποδίδωμι	4	0	4	1,48791
12	321	24	ἀντιλέγω	12	4	8	3,057
12	343	22	καταλαμβάνω	5	0	5	1,6932
12	347	22	προστάσσω	9	0	9	2,24463
12	351	21	ἀναμνησκω	5	1	4	1,44222
12	354	21	Ἐρατοσθένης	15	0	15	3,69091

accompli, mais aussi *lambanô* au sens de se saisir de quelqu'un ou de quelque chose (56), ou de recevoir de l'argent (57), *katalambanô* (58), trouver quelqu'un. Actions qui peuvent prendre la forme d'actions verbales avec *antilegô* (59), parler contre, combattre le point de vue de quelqu'un, ou d'actions judiciaires, avec *katêgoreô* (60), porter une action en justice, ou, sous une forme nominalisée, accusations, complété par le verbe *lambanô* employé neuf fois avec *dikè* au sens de prononcer une sentence (61). *Anamimnèskô* (62), rappeler, donne aux faits leur épaisseur. L'évocation de la pratique judiciaire, de la manifestation de la norme, n'est pas ici une évocation abstraite, mais s'inscrit dans un discours dominé par les faits et le rappel des faits. *Dikè*, justice, est toujours employé avec des verbes qui lui donnent une dimension concrète, dans des syntagmes signifiant "intenter un procès", "exercer une punition", ou, avec *lambanô*, prononcer une sentence. *Lambanô dikèn* matérialise la procédure, renvoyant à cet *agôn* qu'est le procès, beaucoup plus que le verbe *katagignôskô* qui, présent huit fois dans le *Contre Agoratos*, est totalement absent du *Contre Eratosthène*. Parallèlement d'autres mots modalisent fortement les énoncés, tel le verbe *orgizomai* (63), être indigné, totalement absent du *Contre Agoratos*, verbe intrinsèquement axiologique qui a pour source le sujet d'énonciation, ou des adverbes qui impliquent, eux aussi, une évaluation du type mauvais/bon.

L'adverbe *adikôs*, injustement, modalise des verbes tels tuer (64), ou fuir (65), arrêter (66). Modalisation également avec l'adverbe négatif *mèdé* (67), ne pas, portant sur des situations hypothétiques impliquant un rapport dialectique. Modalisation qui est le signe d'un discours tendu qui, en exprimant la prise en charge par le locuteur, donne aux destinataires la possibilité de ne pas s'identifier à lui. En bref il existe dans le *Contre Eratosthène* un vocabulaire qui rappelle que le discours est un discours sur quelque chose et un discours de quelqu'un, prenant en compte le faire et les manifestations discursives d'un sujet parlant qui évalue et ne dissimule pas cette évaluation. Un discours en somme qui ne cache pas la construction de sa vérité au lieu de masquer la subjectivité par une rhétorique de l'évidence basée sur un vocabulaire qui organise, classe, identifie. A ce niveau, qui n'est qu'un des niveaux possibles de l'analyse discursive, celui de la surface lexicale appréhendée par un traitement statistique comparant deux plaidoyers, surgit une dissemblance. Dissemblance d'autant plus intéressante à mettre en lumière qu'elle concerne des discours politiques prononcés dans une situation politique identique, celle de la restauration démocratique à Athènes après la fin de la guerre du Péloponnèse, visant des hommes dont on dénonce les menées anti-démocratiques dans des conditions de production très proches. Différence dont il faudrait approfondir l'analyse pour voir si elle se prolonge par d'autres pratiques discursives qui lui donneraient plus de poids. Toutefois rien ne pourra faire que cette variante lexicale n'existe pas. On ne peut s'empêcher de penser que ces deux plaidoyers contemporains se construisent l'un par rapport à l'autre et doivent s'entendre ainsi. Or il est un facteur de différenciation important qui n'est ni dans la nature de l'accusation, ni dans celle de l'auditoire, comme cela aurait pu être le cas si le tribunal avait varié dans sa constitution (68), mais dans la nature sociale des accusés. D'un côté Eratosthène, personnage en vue, citoyen d'Athènes, qui a pu, à un moment donné, en accord avec les Trente, imposer ses décisions à la communauté de la *polis*. De l'autre, Agoratos, fils d'esclave, instrument aux mains des Trente qui, pour avoir usurpé le pouvoir, restent toujours des citoyens. Poursuivis l'un et l'autre sous le même chef d'accusation, ils n'en demeurent pas moins radicalement autres par rapport aux citoyens appelés à les juger. On a pu montrer ailleurs (69) que l'antonymie fondamentale concernant *doulos*, esclave, chez les orateurs attiques de la période classique, était bien celle qui l'opposait à *politès*, au citoyen. Dans une perspective pragmatique (70) où l'on s'interroge sur les images, dans l'énoncé,

du locuteur et des allocutaires pour tenter d'établir les moyens de l'efficacité, on peut faire l'hypothèse que les divergences notées au niveau de la pratique lexicale ne sont pas sans rapport avec la place des accusés par rapport aux accusateurs et aux destinataires au sein de la *polis*. On a déjà remarqué (71) qu'Agoratos faussement qualifié de *doulos*, esclave, alors qu'il ne l'est plus au moment du procès (72), fait l'objet de la part du plaideur d'un portrait moral précis visant à souligner sa propre vilénie en l'incluant dans celle de sa famille, alors qu'Eratosthène, coupable pourtant d'avoir provoqué la mort du frère du plaideur est traité d'une manière impersonnelle. De ce fait patent, il me semble intéressant de rapprocher ces signes d'une pratique lexicale différente. A l'individualisation de l'accusé est associé dans le *Contre Agoratos* un noyau spécifique qui le tire du côté d'un pouvoir moral, d'un terrorisme de l'objectivité et de la totalité qui enferme les destinataires dans le discours clos de l'ordre existant, à travers l'expression d'une norme indiscutée, d'institutions connues de tous et de la convocation discursive de tous les actants du procès. Agoratos n'est pas un accusé tout à fait comme les autres. Le discours, malgré toutes les différences portant sur la nature de la cause, est très proche dans le plan factoriel 1 / 2 d'un autre plaidoyer qui poursuit un autre fils d'esclave (73). Par rapport à la moyenne d'emploi dans l'ensemble du corpus, ils ont en commun le verbe *timoreô*, tirer vengeance, comme lemme suremployé. Le *Contre Eratosthène*, en revanche, est davantage marqué par un vocabulaire plus ouvert, facilitant le questionnement, permettant aux destinataires de s'interroger sur la validité des faits ou la subjectivité du locuteur qui est aussi l'accusateur. La relation entre le locuteur et les allocutaires tels qu'ils sont constitués comme êtres de discours par le suremploi ou le sous-emploi comparés de certains termes, ne coïncide pas dans les deux plaidoyers. A une certaine modalité de l'évidence qui est imposée par un vocabulaire politico-juridique, s'oppose la construction de l'évidence dite à travers des mots qui renvoient aux faits ou au plaideur dans un plaidoyer qui a, par ailleurs, et comparativement, un vocabulaire plus étendu dans la zone de fréquence retenue. Tandis que le *Contre Agoratos* a seulement quatorze lemmes qui ne figurent pas dans le *Contre Eratosthène*, ce dernier en a inversement quarante-huit. Cette plus grande richesse lexicale dans une zone de forte fréquence crée les conditions d'une réception moins figée.

Ainsi, pour des discours très homogènes, l'étude des différences de fréquences correspondant à des seuils de probabilité

très faibles, affine les résultats obtenus ailleurs par une analyse globale. Elle permet de nuancer les observations, de déceler les mots porteurs de différenciation, et autorise des remarques qui confirment que, déjà, le lexique peut être l'indice de pratiques discursives signifiantes pour l'historien.

Notes

- (1) 57301 mots.
- (2) Cf. Collection des Universités de France.
- (3) Cf. J.-Ph. Massonie et M.-M. Mactoux, *Approche lexicométrique des discours de Lysias, Actes du Congrès International Informatique et Sciences Humaines*, Liège 18-21 novembre 1981, pp. 595 sq.
- (4) Jusqu'à la fréquence globale 20 pour un même lemme.
- (5) Travail réalisé par le L.A.S.L.A. à la demande du Centre d'Histoire Ancienne de Besançon, d'abord ERA 520, aujourd'hui LA 338 du CNRS.
- (6) C'est l'explication envisagée par K.J. Dover, *Lysias and the Corpus Lysiacum*, Berkeley and Los Angeles 1968, p. 8.
- (7) Le XII a dû être prononcé lors de la reddition de comptes, *euthynai*, d'Eratosthène. Le XIII fait suite à une *apagogè*, procédure dont on a d'autres exemples et qui permet d'intenter une action légale contre un meurtrier devant des cours spécialisées dans le jugement d'homicide (cf. D.M. Mac Dowell, *Athenian homicide law in the age of the orators*, Manchester 1963, pp. 131 sq.).
- (8) Avec un décalage possible de trois ou quatre ans. Le *Contre Eratosthène* a dû être prononcé à la fin de 403 et le *Contre Agoratos* au début du IV^e siècle.
- (9) Pour les graphiques, cf. J.-Ph. Massonie et M.-M. Mactoux, *loc. cit.*
- (10) XII, 4877 mots; XIII, 4879 mots. Les lemmes retenus l'ayant été jusqu'à la fréquence globale 20, le nombre d'occurrences pris en considération pour chacun des deux discours est respectivement de 4200 et de 4138.
- (11) Je remercie J.-Ph. Massonie qui a répondu statistiquement à mes interrogations dans le cadre du GIS 410036, *Techniques nouvelles en sciences de l'homme*.
- (12) En particulier je n'ai pas distingué, dans chaque groupe, les valeurs variées qui auraient pu être obtenues en mettant en rapport l'écart-type et le nombre d'occurrences, hiérarchisant ainsi les différents lemmes.
- (13) 13.
- (14) 10 occurrences sur 14 : 1 (2), 33, 44, 69, 89 (2), 92, 96 (2).

- (15) 89.
- (16) 20, 25, 27 (3), 29, 40, 75, 90.
- (17) 1 (2), 92, 96 (2).
- (18) 1, 3, 41, 42, 48, 51, 74 (2), 76 (2), 78 (2), 82, 83 (2), 84 (3), 90, 92 (2), 93, 94, 95, 97.
- (19) 38, 39, 63, 96 (2).
- (20) 67, 96. En 66 il s'agit d'un des frères d'Agoratos.
- (21) 2, 15, 21 (2), 22, 24, 25, 30 (2), 31, 33, 38, 53, 72, 76.
- (22) 15, 76.
- (23) Seulement trois usages vocatifs : 26, 32, 48.
- (24) 1, 4, 16, 18, 33, 38, 41 (2), 52, 55, 56, 71, 92, 93 (2), 95.
- (25) Les contraintes de l'enregistrement qui doit suivre les règles qui sont ici celles du dictionnaire Liddell-Scott ne permettent pas d'isoler *outosi* d'*outos* au niveau de l'index. Perte d'information incontestable à laquelle un traitement d'ensemble ne peut malheureusement pas échapper.
- (26) 26.
- (27) 15 sur 53.
- (28) 2, 15, 21, 39, 62.
- (29) 3, 69, 92 (3), 95.
- (30) 17, 20, 51.
- (31) 51 (2).
- (32) 32 (2), 33 (2), 35, 50, 55, 59, 67, 70 (2), 86, 91.
- (33) 55, 75 (2), 84, 91.
- (34) 38.
- (35) 19, 20 (4), 21 (2), 23, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 50, 52, 54, 74, 86.
- (36) 10, 18, 30, 32, 53, 62, 78, 79.
- (37) 3, 8, 15, 18, 25, 27, 28, 32, 43, 51, 53, 54, 58, 59, 60, 61, 70 (2), 72 (2), 73 (3), 75 (2), 76 (2), 84, 86, 93 (2).
- (38) 7 occurrences : 3, 8, 15, 18, 43, 93 (2).
- (39) 69.
- (40) 20, 28, 74.
- (41) 16, 51, 60, 75 (2), 84.
- (42) 32, 86.
- (43) 27, 59, 70 (2), 72 (2), 73 (2), 76 (2).
- (44) 1.
- (45) 5, 13 (2), 56, 83, 84.

- (46) 4 (2), 7, 8, 16, 25, 28, 37, 51, 81, 82, 91.
- (47) Sur cette valeur de *phèmi*, cf. H. Fournier, *Les verbes dire en grec ancien*, Paris 1946, pp. 26 sq.
- (48) 75.
- (49) 16.
- (50) 29, 70, 73 (2), 75, 76, 91 (2).
- (51) 15, 21, 23, 25, 47, 60, 78, 79, 81.
- (52) Il y a dix-huit interruptions dans le *Contre Agoratos* contre trois dans le *Contre Eratosthène*.
- (53) 38, 39, 41, 49, 56, 57, 63, 66, 68, 69 (2), 86, 87 (2), 91, 93, 94, 95 (2), 96 (2). Mort, *thanatos*, est souvent lié à des termes exprimant la condamnation à mort. Le verbe tuer, *apokteinô*, apparaît au seuil de 5 %.
- (54) 5, 8 (2), 9, 11, 13, 15, 16 (2), 17, 47.
- (55) 3, 7, 27, 32, 34, 35, 37, 42 (2), 43, 44, 45, 49, 51, 52, 63, 64, 65, 69, 70 (2), 74, 76, 80, 81, 85, 90, 99.
- (56) 16, 19, 35, 57.
- (57) 7, 8, 10, 15.
- (58) 8, 12, 13, 31.
- (59) La forme *anteipein* est rangée sous *antilegô*. 25 (2), 26 (2), 27 (3), 34 (2), 69, 89.
- (60) 1, 2, 3, 37 (3), 38, 62, 67, 79, 81, 87, 100.
- (61) 29, 30, 37, 60, 79, 82, 83, 84, 100.
- (62) 5, 92, 94, 95, 96.
- (63) 2, 30, 58, 80, 90, 96.
- (64) 21, 32 (2), 56, 88.
- (65) 35, 57 (2), 58.
- (66) 34.
- (67) 31, 72, 79, 80 (3), 91.
- (68) Il est intéressant de noter, même si ce n'est pas une preuve de la valeur déterminante de la nature du tribunal devant lequel ont été prononcés les plaidoyers, que les deux autres actions pour blessure avec intention de tuer, portées cette fois devant l'Aréopage, le *Contre Simon* et *Au sujet d'une accusation pour blessure*, sont très proches l'un de l'autre dans la même zone factorielle opposée à celle du *Contre Eratosthène* et du *Contre Agoratos* le long de l'axe deux.
- (69) *Douleia. Esclavage et pratiques discursives dans l'Athènes classique*, Paris 1980, p. 75.
- (70) Cf. O. Ducrot, *Analyses pragmatiques, Communications*, 32, p. 30 : "Il faut souligner le fait que ces deux êtres (locuteur et allo-cutaire) n'ont pas de réalité empirique - en entendant par là que leur

détermination fait partie du sens de l'énoncé et ne saurait s'effectuer si on ne comprend pas ce sens".

- (71) S. Usher, Individual Characterisation in Lysias, *Eranos*, 1965, LXIII, pp. 115-116.
- (72) 64. S'il n'a pas été fait citoyen comme Lysias dit qu'il le prétend, Agoratos a dû être affranchi en devenant "bienfaiteur" comme le plaideur l'affirme et comme en témoigne un décret en partie conservé.
- (73) *Contre Nicomachos*.